

Élection des vice-présidents étudiants Julien SAVARY

Le conseil académique

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-4 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment les articles 13 et 32 ;

Vu la proposition de la présidente d'université en vue de l'élection de Julien SAVARY, élu au CA, en qualité de vice-président étudiant ;

L'article L712-4 du Code de l'éducation prévoit la désignation d'un vice-président étudiant du conseil académique ; les statuts de l'université prévoient l'élection d'une deuxième vice-présidence étudiante.

L'article 12 des statuts de l'université fixe les modalités de désignation de ces deux vice-présidences étudiantes.

Ainsi, un premier vice-président étudiant est élu, sur proposition de la présidente d'université, par le conseil académique plénier, en son sein, suivant les modalités prévues par l'article 32 des statuts de l'université.

Par ailleurs, sur proposition de la présidente d'université, un deuxième vice-président étudiant, relevant d'un autre site de l'université, est élu par le conseil académique plénier, en son sein ou non, suivant les modalités prévues par l'article 32 des statuts.

Les statuts précisent que le mandat des deux vice-présidents étudiants est d'une durée de deux ans, renouvelable. Il expire à l'échéance du mandat des représentants des usagers et des doctorants au conseil académique.

Conformément aux dispositions précitées, la présidente propose les deux vice-présidents suivants :

- Corentin LETORT, élu au sein du conseil académique (CFVU), étudiant sur le site de Vannes,
- Julien SAVARY, élu au sein du conseil d'administration, étudiant sur le site de Lorient.

Après en avoir délibéré,

Élit, sur proposition de la présidente, à bulletins secrets et à la majorité absolue des membres en exercice, Monsieur Julien SAVARY en qualité de vice-président étudiant.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	42
Nombre d'électeurs :	57	Pour le candidat : 32
Membres présents :	28	Blancs ou nuls : 8
Membres représentés :	17	Abstentions : 5

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 22 novembre 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

